



Formulaire pour les adhésions socio-culturelles ACP Air France

Nom du salarié(e) :

Prénom :

Date d'inscription :

Le salarié doit s'acquitter de la somme de 10€ dans le cadre de son inscription aux activités socio-culturelles Air France et communiquer ce document dûment complété au CSE Air Corsica qui se chargera de l'inscription aux ASC d'Air France.

Le CSE Air Corsica

Date limite d'inscription pour prise en charge CSE : *15 juin de l'année en cours*

Attention : l'adhésion doit être renouvelée chaque année civile

Secrétaire : Pierre Vincenti
Trésorier : Dominique Nacer

Secrétaire adjoint : Karine Fattaccioli
Trésorier adjoint : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : cse@aircorsica.com